

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE CENTRE EST GUYANE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur créateur-repreneur d'Initiative Centre est Guyane permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises à financer leur projet grâce à un prêt d'honneur sans intérêts, ni garantie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif concerne tous types de projet de création et de reprise d'entreprise.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le financement est destiné à renforcer les fonds propres et ainsi à financer les investissements, l'agencement des locaux, etc.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les associations,
- les SCI,
- l'agriculture,
- la pêche.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 5 000 et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans minimum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le dépôt de la demande se fait sur la plateforme IP 2.0 ou par mail à contact@initiative-ceguyane.fr.

Pour toute demande concernant le dossier il faut contacter Initiative Centre Est Guyane : contact@initiative-ceguyane.fr ou 0594 38 00 86.

— Éléments à prévoir

Les pièces à joindre au dossier sont les suivantes.

- dossier économique et financier complet sur IP 2.0,
- photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour de plus 2 ans),
- photo d'identité à télécharger sur le dossier économique et financier sur IP 2.0,
- justificatif de domicile (-3 mois) : facture d'eau ou d'électricité ou quittance de loyer ou Titre de propriété,
- justificatif d'hébergement (-3 mois): facture EDF ou SGDE de l'hébergeant + attestation d'hébergement signée,
- bordereau de situation fiscal à jour, (à demander via l'onglet messagerie sur impots.gouv.fr),
- extrait de situation bancaire à retirer à l'IEDOM (FICP & FCC),
- relevé d'identité bancaire (RIB),
- photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou mutuelle (en cours de validité),
- CV à jour,
- justificatif de revenus (3 dernières fiches de paie et 3 derniers relevés de compte),
- attestations de travail et /ou de stage, diplômes,
- devis des travaux et /ou pro forma du matériel à acquérir (nécessaire),
- justificatifs apport personnel (en numéraire ou en nature) si vous en disposez,
- factures originales du matériel déjà acquis,
- justificatif de domiciliation de l'entreprise (promesse de bail commercial ou attestation de domiciliation de l'entreprise ou titre de propriété.

Si l'entreprise est déjà créée : extrait k-bis (moins de 3 mois).

Si le porteur de projet est bénéficiaire de minimas sociaux : notification allocation du RMI/RSA et/ou CAF.

Si le porteur de projet est demandeur d'emploi : photocopie de l'attestation et de l'historique Pôle emploi.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur

› Repreneur

Organisme

INITIATIVE CENTRE EST GUYANE

- A1 Résidence Les 3 Monts
69 Impasse Cassiopée
Chemin Mont Saint-Martin
97300 CAYENNE
Téléphone : 05 94 38 00 86
Télécopie : 05 94 38 40 66
E-mail : contact@initiative-ceguyane.fr
Web : www.initiative-ceguyane.fr